

Rapport du Président

Commission permanente du
jeudi 20 octobre 2022

N° CP-2022-9-6-3

N° applicatif 4314

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Service instructeur

Service coopérations transfrontalières

Service consulté

COOPERATION DECENTRALISEE AVEC LE CERCLE DE YANFOLILA AU MALI CONVENTIONS 2022-2023 (FINANCIERE, CADRE ET OPERATIONNELLE)

Résumé : Dans le prolongement des actions menées depuis 2006 au sein du Cercle de Yanfolila au Mali, il vous est proposé de poursuivre le partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et la région de Yanfolila au Mali.

Ce programme vise à accompagner le développement durable et inclusif du territoire ainsi que le renforcement des capacités des acteurs locaux.

Trois conventions sont soumises au vote : une convention cadre, une convention financière et une convention opérationnelle. La subvention de fonctionnement de notre Collectivité s'élèverait à 29 000 €/an, soit 58 000 € au titre du programme d'actions 2022-2023. Il vous est également proposé d'autoriser notre Collectivité à percevoir l'aide d'un montant total de 320 000 € (160 000 €/an) accordée par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, au titre de l'appel à projets généraliste pour les exercices 2022 et 2023, et de reverser ces sommes à GESCOD.

1) La coopération décentralisée entre l'Alsace et le cercle de Yanfolila

Le Cercle de Yanfolila au Mali est situé dans la région de Sikasso au sud de Bamako. La population du Cercle est estimée à 309 000 habitants répartie sur 12 communes. Le climat se caractérise par une alternance entre une saison pluvieuse (juin à octobre) et une saison sèche (novembre à mai).

Initié en 1988, le partenariat avec le Mali s'est développé sur la base des liens noués entre l'AFDI68 et la CAMKO (Coopérative agricole multifonctionnelle de KOKOLAN) qui avait été créée par des membres de la diaspora malienne de MULHOUSE dont beaucoup d'entre eux travaillaient chez Peugeot. Les échanges ont commencé grâce à la production de mangues, que l'AFDI se chargeait d'importer en France pour les revendre en Alsace.

C'est en 1997, qu'un partenariat de coopération décentralisée a vu le jour entre le Cercle de Yanfolila et le Département du Haut-Rhin avec l'appui de GESCOD.

En 2006, une première convention-cadre de partenariat a été signée entérinant un programme d'actions pluriannuel. Depuis lors, des missions régulières de terrain de GESCOD et de l'AFDI permettent de consolider les compétences des acteurs maliens à travers des échanges d'expertise continus et structurés et d'assurer un meilleur suivi du programme d'actions.

GESCOD met ses compétences à la disposition de notre Collectivité en réalisant au Mali des actions pour le développement d'une agriculture durable, résiliente et de qualité. L'activité agricole constitue en effet le premier secteur économique du Cercle de Yanfolila et l'insertion durable des jeunes et des femmes dans les emplois agricoles y est primordiale. Des formations, des échanges d'expériences et un appui au développement des activités sont assurés sur place par le coordinateur de GESCOD.

Le partenariat est aujourd'hui porté par la Collectivité européenne d'Alsace et le Cercle de Yanfolila, GESCOD se chargeant quant à lui de mobiliser les financements des actions et de rendre compte, à la CeA et au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), de l'utilisation des fonds.

Le programme d'actions prévu pour les années 2022 et 2023 vise à favoriser le développement durable et inclusif ainsi qu'à renforcer les capacités des acteurs locaux au sein du Cercle de Yanfolila. Les compétences des agriculteurs seront consolidées grâce aux formations dispensées, aux échanges avec leurs partenaires alsaciens mais aussi ceux réalisés dans le cadre de missions sud-sud.

Les filières lait et maraîchage seront renforcées, la production locale diversifiée, l'insertion économique des femmes et des jeunes facilitée. Les agriculteurs seront sensibilisés aux techniques agroécologiques et la structure intercommunale (BENSO) apportera un appui à la maîtrise d'ouvrage aux communes du Cercle dans le domaine de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les écoles.

2) Le projet de coopération 2022-2023

Lors du Comité de Pilotage du 3 mars dernier, les Conseillers d'Alsace en charge du partenariat avec le Mali ont estimé qu'il était important de continuer notre collaboration avec le Cercle de Yanfolila malgré la situation politique tendue que traverse le pays. En effet, les actions cofinancées par la Collectivité européenne d'Alsace s'avèrent bénéfiques pour la population et les résultats sont encourageants. Une demande de cofinancement a,

de ce fait, été déposée auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), dans le cadre de l'Appel à projets généraliste triennal 2022-2024, pour la poursuite de nos actions de coopération décentralisée au Mali pour les années 2022 et 2023 (le projet déposé ne devait pas nécessairement porter sur 3 ans).

Les grands axes de la coopération 2022 et 2023 sont les suivants :

- Axe 1 : Renforcement de l'organisation paysanne et des filières agricoles prioritaires pour un montant total de 120 580 € ;
- Axe 2 : Inclusion des femmes et des jeunes dans le développement des activités agricoles pour un montant total de 60 110 € ;
- Axe 3 : Structuration et renforcement des capacités de l'intercollectivité BENSO pour un montant total de 84 100 € ;
- Axe 4 : Appui à la définition et à la mise en œuvre d'une stratégie concertée en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les écoles pour un montant total de 189 600 €.

Le montant global des actions prévues y compris frais de communication, pilotage des programmes divers et imprévus s'élève à 561 150 € sur 2 ans (+ 23 500 € valorisation des équipes) : les dépenses sont détaillées dans le budget prévisionnel 2022 et 2023 joint en annexe au présent rapport.

L'engagement financier de la Collectivité européenne d'Alsace s'élève à 29 000 €/an, soit 58 000 € au total. Cette subvention fera l'objet d'un versement à GESCOD, coordinateur du projet, selon les modalités définies dans la convention financière 2022-2023 jointe au présent rapport.

Les autres participations financières attendues sont les suivantes :

- ✓ MEAE : 320 000 €
- ✓ AFDI Alsace : 37 910 €
- ✓ Agence de l'Eau Rhin Meuse : 102 650 €
- ✓ Comité Local Concertation des Ruraux de Yanfolila : 31 660 €
- ✓ Conseil de Cercle de Yanfolila : 10 930 €

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la poursuite du partenariat en 2022 et en 2023 entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Conseil de Cercle de Yanfolila au Mali, conduit avec Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement (GESCOD) et l'association Agriculteurs Français et Développement international Alsace (AFDI Alsace),
- d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 29 000 € par an pour les exercices 2022 et 2023 au GESCOD, coordinateur de cette coopération, soit une aide totale de 58 000 €, étant précisé que les versements seront effectués par dérogation au règlement budgétaire et financier de la Collectivité, conformément aux modalités prévues dans la convention financière, jointe en annexe au présent rapport,
- d'approuver les trois conventions biennales 2022-2023, à savoir : la convention cadre, la convention financière et la convention opérationnelle avec les partenaires précités, jointes en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à signer ces conventions,

- d'autoriser la Collectivité européenne d'Alsace à percevoir les fonds attribués par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères dans le cadre d'un appel à projets, à hauteur de 320 000 €, à savoir 160 000 € en 2022 et 160 000 € en 2023, et de les reverser à GESCOD pour la mise en œuvre des actions au Mali.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY